



Pour une utilisation responsable des fluides frigorigènes

mai 2016

# GT Etiquettes

Proposition d'étiquette pour marquage d'installations sur site à partir du 01/07/2016 conformément au code de l'environnement art 543-79 et du règlement F-Gaz 517/2014 CE

Etiquette indélébile L x H = 10 x 7,5 cm pour inscription manuelle

Matériau de base : 8200 M Polyester métallisé mat

Adhésif : acrylique permanent à base de solvant

Protection après écriture : 8300 C Polyester transparent

Article R 543-77 :

***Les mentions prévues à l'art 12 §3 du règlement 517/2014 sont apposés de façon visible et indélébile par les opérateurs sur les équipements déjà en service lors du premier contrôle d'étanchéité effectué au titre de l'article R543-79 après le 1/07/2016***

et article 12 §3 de la F-gaz :

***L'étiquette requise en vertu du paragraphe 1 comporte les informations suivantes:***

***a) une mention indiquant que le produit ou l'équipement contient des gaz à effet de serre fluorés ou qu'il en est tributaire;***

***b) la nomenclature acceptée par l'industrie pour les gaz à effet de serre fluorés concernés ou, à défaut, le nom chimique;***

***c) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la quantité, exprimée en poids et en équivalent CO<sub>2</sub>, de gaz à effet de serre fluorés contenue dans le produit ou l'équipement, ou la quantité de gaz à effet de serre fluorés pour laquelle l'équipement est conçu et le potentiel de réchauffement planétaire de ces gaz.***

***L'étiquette requise en vertu du paragraphe 1 comporte les informations suivantes, le cas échéant:***

***a) une mention indiquant que les gaz à effet de serre fluorés sont contenus dans un équipement hermétiquement scellé;***

***b) une mention indiquant qu'un appareil de commutation électrique a un taux de fuite testé, indiqué dans les spécifications techniques du fabricant, inférieur à 0,1 % par an.***

## Contient des gaz à effet de serre fluorés

Désignation /  
Repère de l'équip.t

Fluide :R-

PRG(GWP):

Date: / /

Charge initiale (usine)

 kg

Charge complémentaire (sur site) +

 kg

logo

Charge  
totale =

$$\frac{\text{PRG} \times \text{kg}}{1000}$$

---

 kg

---

 t. eq CO<sub>2</sub>

# Fournisseur d'étiquettes

Jean luc PIZZOL

CILS INTERNATIOANL

[jl.pizzol@cils-international.com](mailto:jl.pizzol@cils-international.com)

Tel 0800 91 07 09